

Macot la Plagne

commune déléguée de

La Plagne
Tarentaise

Révision du PLU

RÉUNION PUBLIQUE N° 1

17 JUILLET 2017



terre
d'urba
nisme

URBANISME  **BIO
INSIGHT**

 **ARTER**
paysage urbanisme mobilité

 **ALTITUDES**
VRD

→ **UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE À VOS CÔTÉS**

→ **QU'EST CE QU'UN PLU?**

→ **UN PROJET PARTAGÉ**

→ **LE CADRE LÉGISLATIF**

→ **LES OBJECTIFS INITIAUX DE LA COMMUNE**

→ **CINQ ORIENTATIONS INTERDÉPENDANTES**

→ **LES ÉTAPES SUIVANTES**

An aerial photograph of a village nestled in a valley. The village is surrounded by dense green forests on the hillsides. In the foreground, a prominent white church spire rises above the rooftops. The text 'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE À VOS CÔTÉS' is overlaid in green on the image.

**UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE À VOS
CÔTÉS**

An aerial photograph of a village nestled in a valley. The village is surrounded by dense green forests on the hillsides. In the foreground, a prominent white church tower with a cross on top stands out among the houses. The houses have various colored roofs, and the overall scene is a typical rural landscape. The text 'QU'EST CE QU'UN PLU?' is overlaid in the center of the image.

QU'EST CE QU'UN PLU?

ÉLABORATION D'UN PLU – EXPRESSION D'UN PROJET POLITIQUE

→ **Outil complet pour planifier de façon stratégique .**

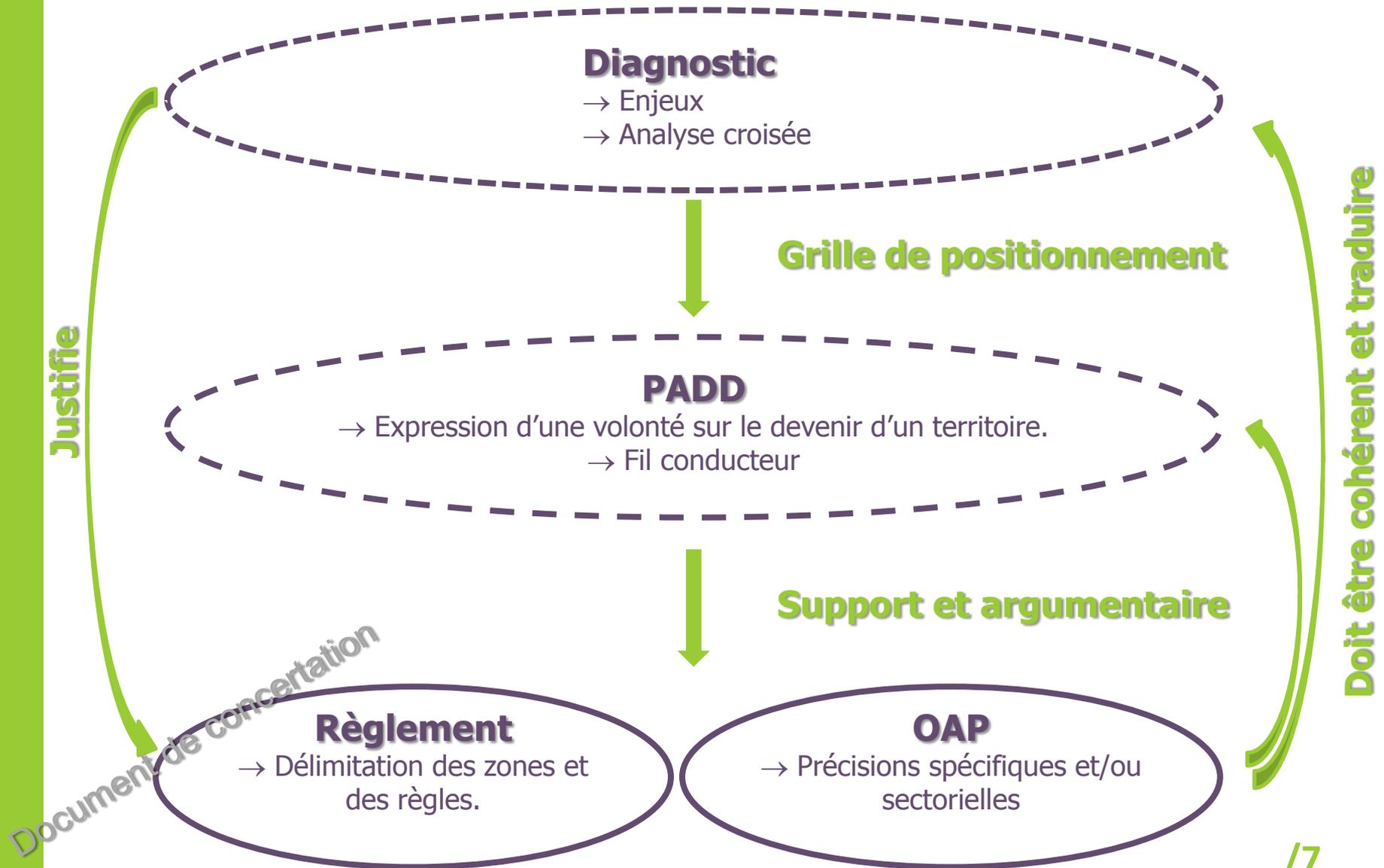
→ **Etablit et traduit le projet politique** de l'équipe municipale de façon organisée et structurée dans le temps et l'espace, intégrant les besoins en équipements.

→ **Répond à tous les enjeux de la planification territoriale:**

- Développement économique,
- Déplacements,
- Mise en valeur du patrimoine,
- Tourisme,
- Préservation de l'espace agricole et naturel...

→ **Permet d'avoir recours à une multitude d'outils** (Emplacements réservés, droit de préemption urbain, outils réglementaires, ...)

LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DU DIAGNOSTIC ET DU PADD



UNE TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Un nouveau règlement

- Sortir de la liste d'articles issue du POS qui pouvait inciter à rédiger un règlement type.
- Inciter à interroger l'intérêt de chaque règle édictée.
- Laisser un plus grand champ d'adaptation aux enjeux locaux.
- Permettre un choix des règles « à la carte » en fonction du projet de territoire.
- Réglementer « a minima », uniquement pour décliner les enjeux du PADD et de préservation.

→ **Que puis-je construire ?**

→ **Comment je m'insère ?**

→ **Comment je me raccorde ?**

An aerial photograph of a village nestled in a valley. The village is surrounded by dense green forests on the hillsides. In the foreground, a prominent white church tower stands out among the houses. The houses have various colored roofs, and the overall scene is peaceful and scenic. The text 'UN PROJET PARTAGÉ' is overlaid in the center-right of the image.

UN PROJET PARTAGÉ

**La
population**

**Les
communes
voisines**

Les élus

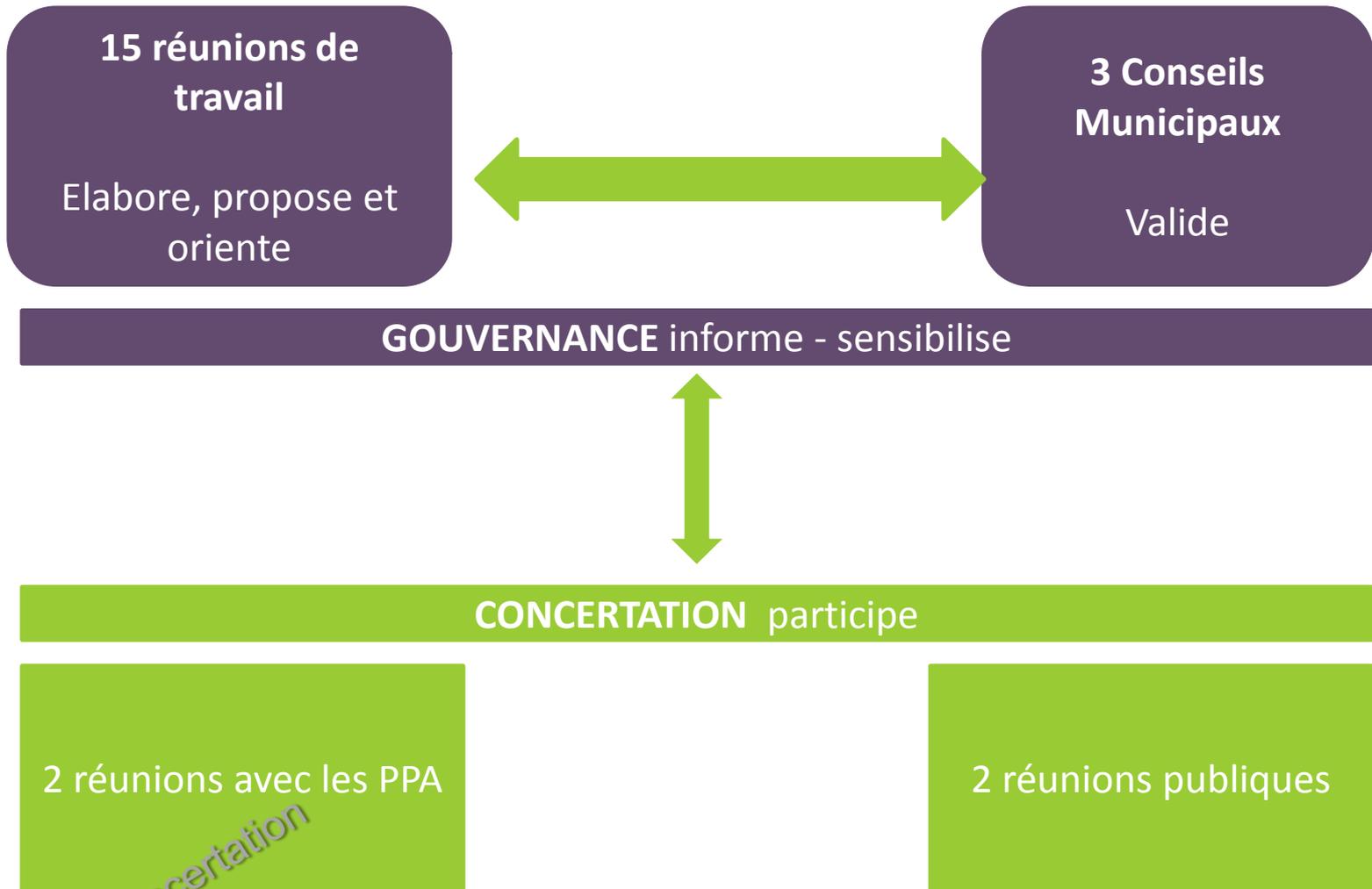
Les PPA

Services de l'Etat,
Conseil Régional,
Conseil
Départemental,
APTV(SCOT),
CC des Versants
d'Aime,
CDPENAF, CDNPS,
CNPf, INAO, CCI,
Chambre des
Métiers, Chambre
d'Agriculture, ...

**Les
associations**

**Les acteurs
locaux**

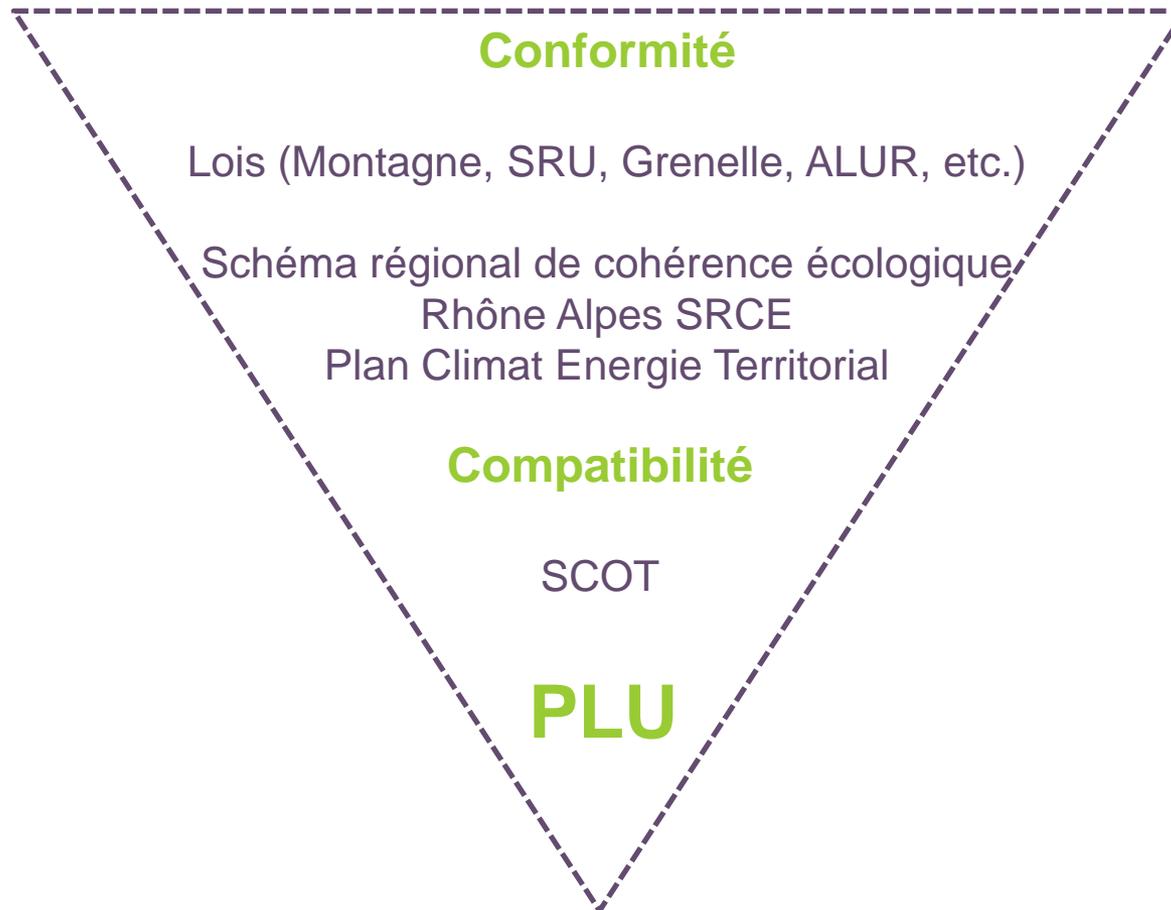
Animation - Concertation



An aerial photograph of a village nestled in a valley, surrounded by dense green forests and rolling hills. The village features numerous houses with dark roofs and a prominent white tower or church spire. The text 'LE CADRE LÉGISLATIF' is overlaid in a bold, green, sans-serif font. A solid green vertical bar is positioned on the left side of the image.

LE CADRE LÉGISLATIF

UN CADRE LÉGISLATIF TRÈS PRÉSENT

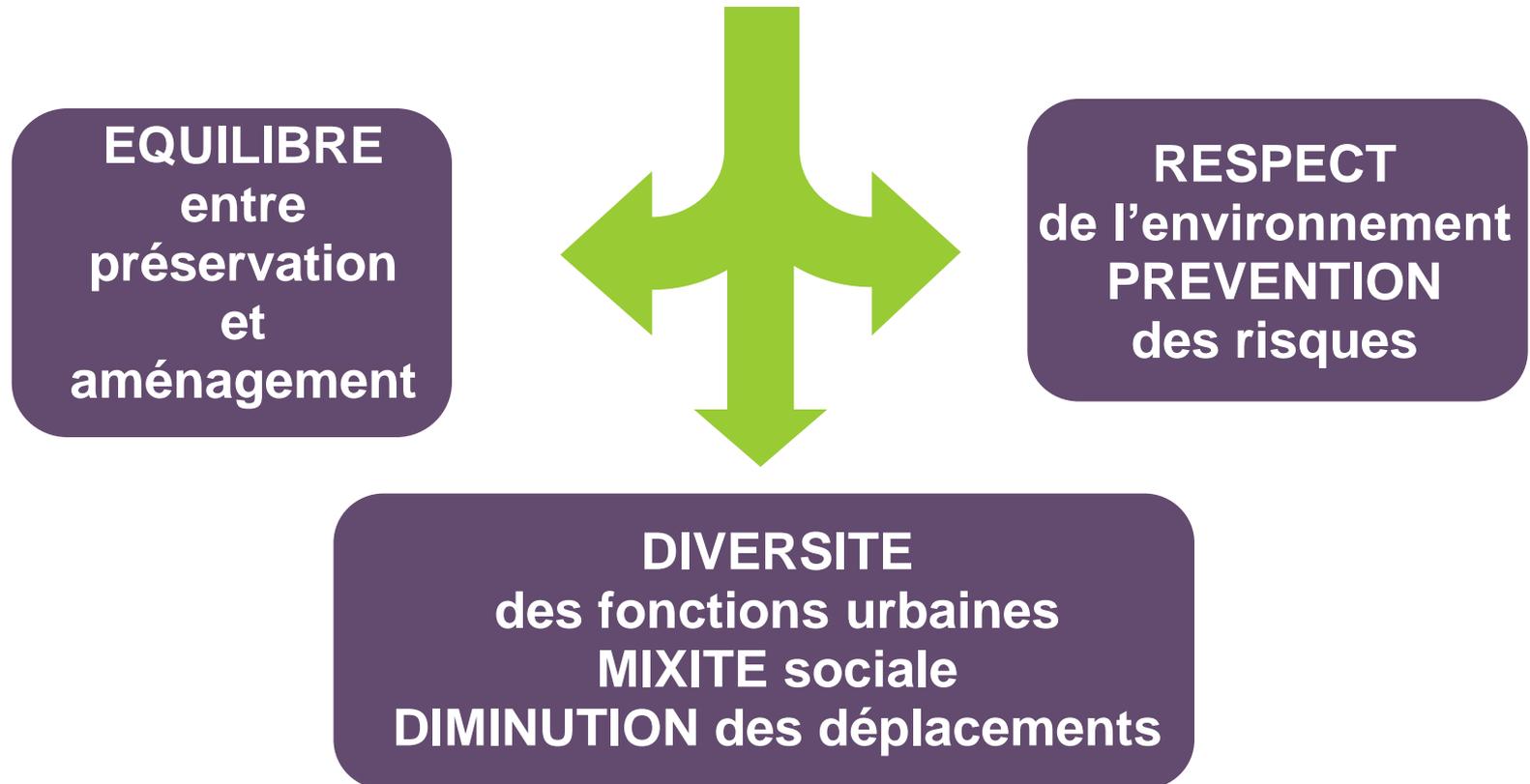


Loi « solidarité et renouvellement urbain » du 13 février 2000
Loi « engagement national pour le logement » du 13 juillet 2006
Loi « engagement national pour l'environnement » du 12 juillet 2010
Loi « accès au logement et urbanisme rénové » du 24 mars 2014
Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014
Loi Macron 1, Macron 2, loi pour la transition énergétique...

**LES LOIS GRENELLE, ALUR
DONNENT UNE PLACE CLÉ AUX
ASPECTS DE PRÉSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ, DE PRÉSERVATION
DES ESPACES AGRICOLES, DE
LIMITATION DE LA CONSOMMATION
D'ESPACE ET DE MIXITÉ SOCIALE.**

- Limiter la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbaine
- Favoriser la densification des zones urbaines (obligation de recenser les « dents creuses », de réaliser un bilan de la consommation de l'espace)
- Donner des objectifs chiffrés de la modération de la consommation d'espace
- Protéger la biodiversité et les continuités naturelles.

LE PLU DOIT RESPECTER LES PRINCIPES GÉNÉRAUX



An aerial photograph of a village nestled in a valley. The village is surrounded by dense green forests on the hillsides. In the center of the village, a prominent white church spire rises above the rooftops. The houses are clustered together, and the overall scene is peaceful and scenic. The text 'LES OBJECTIFS INITIAUX DE LA COMMUNE' is overlaid in a bold, green, sans-serif font across the middle of the image.

LES OBJECTIFS INITIAUX DE LA COMMUNE

→ L'adaptation du document d'urbanisme aux lois Grenelle et ALUR, ainsi qu'aux nouveaux textes législatifs réglementaires, et évidemment au SCOT Tarentaise Vanoise.

→ La réhabilitation du logement touristique

→ La réhabilitation et la création de logements permanents et saisonniers.

→ Le développement des actions liées au commerce, et à l'artisanat, aux PME et au tourisme.

→ **Répondre aux enjeux touristiques d'aujourd'hui et demain.**

→ **L'encouragement au développement démographique et résidentiel.**

→ Le renforcement de la qualité du cadre de vie par un développement harmonieux.

→ La réalisation d'équipements publics d'infrastructure.

→ La préservation des zones agricoles et naturelles, et l'identification des espaces remarquables et à protéger.

→ **La préservation des activités agricoles.**

An aerial photograph of a village nestled in a valley, surrounded by dense green forests and rolling hills. The village features a mix of traditional and modern buildings with various roof colors. A prominent white tower or monument is visible in the lower center of the village. The text 'QU'EST CE QU'UN PADD?' is overlaid in the center in a bold, green, sans-serif font. A solid green vertical bar is on the left side of the image.

QU'EST CE QU'UN PADD?

L'ÉLABORATION DU PLU – EXPRESSION D'UN PROJET POLITIQUE

→ Une réponse aux besoins du territoire.

Le PADD définit :

→ les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de remise en bon état des continuités écologiques.

→ les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le PADD fixe les objectifs chiffrés de la modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

→ **clé de voute et ligne de conduite.**

An aerial photograph of a village nestled in a valley. The village is surrounded by dense green forests and rolling hills. A prominent white church spire is visible in the lower center of the image. The text 'CINQ ORIENTATIONS INTERDÉPENDANTES' is overlaid in large, bold, green letters across the middle of the image.

CINQ ORIENTATIONS INTERDÉPENDANTES

⇒ **La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire .**

⇒ **Un développement démographique conforté mais maîtrisé**

⇒ **Un développement touristique renforcé « 4 saisons » cohérent et restructuré.**

⇒ **L'activité commerciale et les services publics confortés.**

⇒ **La mobilité améliorée et les déplacements doux favorisés.**

Orientation A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »

→ Axe A1 « mettre en valeur les éléments caractéristiques de l'identité communale »

- Préserver des coupures d'urbanisation Macot – Sangot.
- Valoriser et protéger le patrimoine paysager et bâti.
- Améliorer la prise en compte des enjeux paysagers dans les aménagements et les activités de loisir.

→ Axe A2 « renforcer la qualité du cadre de vie »

- Optimiser le potentiel de bâti réhabilitable.
- Développer des transports en commun notamment le principal chaînon manquant entre la vallée et les stations en anticipant l'accroissement des besoins de stationnement.
- Développer les communications numériques.

→ Axe A3 « préserver les activités agricoles »

- Maintien d'une activité agricole dynamique indispensable à l'économie touristique et la gestion des espaces.
- Préserver prioritairement les terres agricoles et privilégier les zones d'urbanisation dans d'autres secteurs.
- Développer des emplois pérennes et à temps plein pour fixer la population.



→ **Axe A4 « faire de la biodiversité un outil de valorisation/aménagement du territoire »**

Préserver la biodiversité dont les continuités écologiques (TVB).

→ **Axe A5 « réduire les risques et les nuisances » (eaux pluviales, assainissement, biodéchets...).**

- maîtriser la gestion des eaux de ruissellement pluvial,
- vérifier l'adéquation de la capacité d'assainissement collectif,
- anticiper la collecte des biodéchets



Orientation B « un développement démographique conforté mais maîtrisé ».

→ **Axe B1 « encourager le développement résidentiel »**

Dynamiser l'attractivité de la commune (+16 hab/an)

Développer l'attractivité pour les jeunes ménages et familles.

Adaptation de l'offre de logement pour permettre la fluidité des parcours résidentiels.

Proposer une offre de logements adaptés aux besoins des saisonniers à proximité des lieux d'emplois

→ **Axe B2 « optimiser le foncier pour atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace »**

Accompagner le développement démographique: +16 habitants/an.

Optimiser le foncier pour atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace: 400 m²/logement en moyenne.

Prévoir le foncier nécessaire pour répondre aux besoins de stationnement dans les hameaux.



→ **Ne pas urbaniser les nombreux secteurs à très forte occultation hivernale ni les optimiser en matière de renouvellement, réhabilitation et densification, voire de changement d'affectation.**

ORIENTATION C « renforcer un développement touristique « 4 saisons » cohérent et restructuré

→ **Axe C1 : renforcer les valeurs identitaires**

- Valoriser le patrimoine architectural des villages et « stations ».
- Renforcer les valeurs identitaires du territoire à travers la valorisation des ressources historiques, culturelles, patrimoniales et les savoirs-faires.



→ **Axe C2 : Créer des pôles d'activité complémentaires**

- Inventorier, classifier et promouvoir les sites touristiques du territoire à travers la création de pôles thématiques structurants.
- Soutenir et favoriser la rénovation immobilière touristique.
- Favoriser une offre d'hébergement touristique structurée composée de pôles marchands complémentaires, répondants au positionnement et aux publics-cibles identifiés dans le diagnostic touristique.
- Conforter et développer l'offre hôtelière et assurer sa pérennité.

→ **Axe C3 : Faciliter et améliorer la communication interne et externe**

- La commune se donne pour mission d'optimiser la communication, l'échange d'information et la signalisation à des fins touristiques.



ORIENTATION C « renforcer un développement touristique « 4 saisons » cohérent et restructuré

→Axe C4 : Structurer l'offre touristique 4 saisons via un plan marketing expérientiel

- Poursuivre la modernisation du parc des remontées mécaniques par du renouvellement et de l'optimisation.
- Poursuivre les projets d'aménagement structurants.
- Une stratégie de marketing expérientiel visant à structurer le catalogue de produits actuels, à compléter l'offre « des expériences sportives & famille 4 saisons » et à faciliter l'accès unique à l'offre touristique des stations.
- Favoriser le développement de la multi-saisonnalité.
- Valoriser et développer les activités sportives et familiales en toutes saisons.



→ **Axe C5 : Poursuivre les projets d'aménagement structurants**

- Poursuivre la modernisation du parc des RM par du renouvellement et de l'optimisation.
- Rénover et redynamiser le parc de lits marchands.



Orientation D « conforter l'activité commerciale et les services publics »

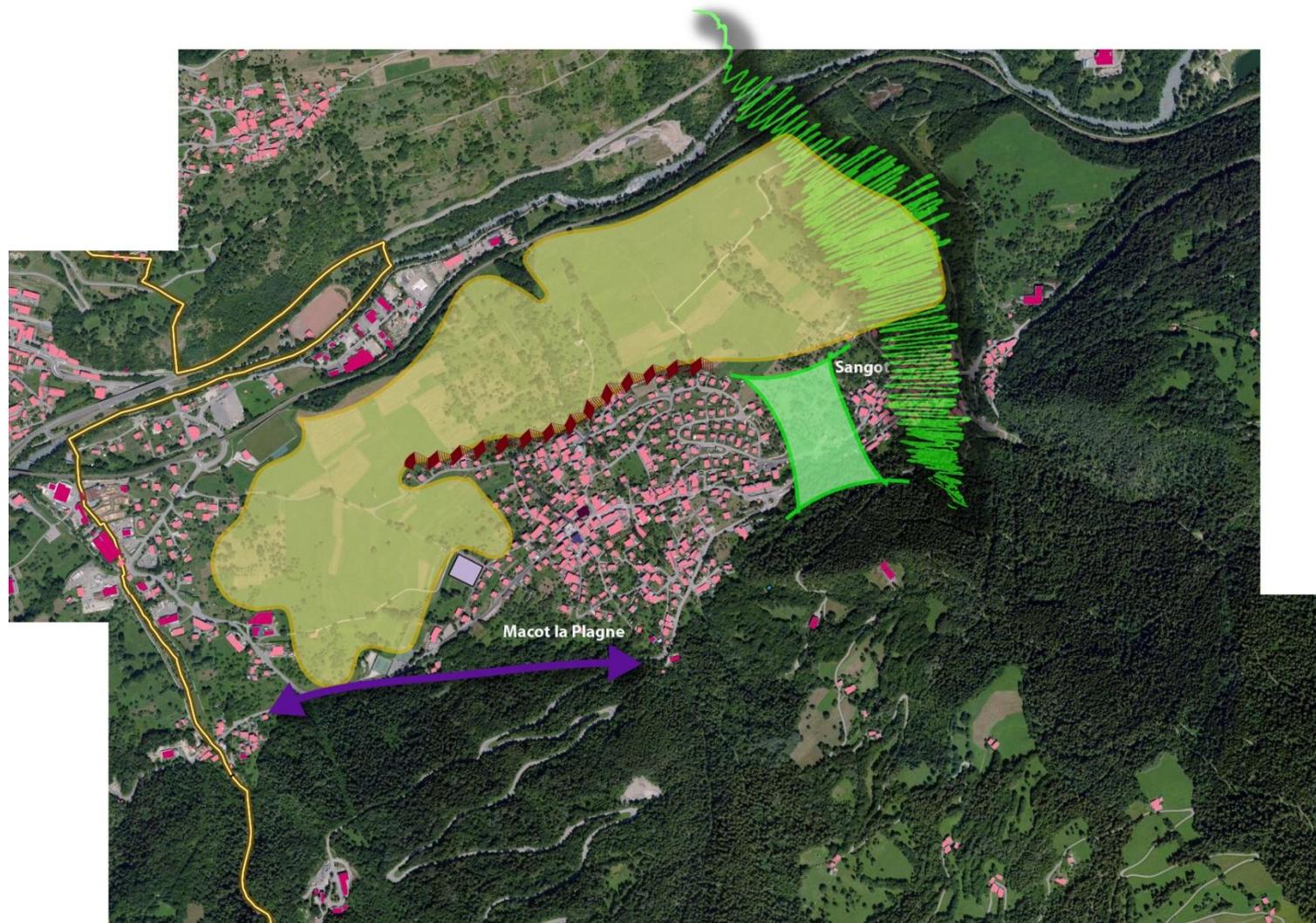
→ Conforter le tissu commercial du quotidien et les services à l'année pour favoriser et soutenir l'habitat permanent.

→ Privilégier l'habitat permanent à proximité des services et équipement public pour insuffler une dynamique.



Orientation E « améliorer la mobilité et favoriser les déplacements doux »

- Favoriser le développement du vélo dans toutes ses formes.
- Dévier la circulation du centre bourg pour apaiser les déplacements et libérer le centre bourg.
- La mobilité inter-site constitue également un enjeu de taille et doit faire l'objet d'un plan de mobilité. Il s'agira de faciliter la connexion entre les stations.
- Améliorer les accès aux stations par la création d'une liaison câblée entre Aime-Gare et La Plagne. Dans le même temps il s'agira d'organiser des stationnements adaptés aux besoins à la gare d'arrivée.



Orientation A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »

 limite d'urbanisation

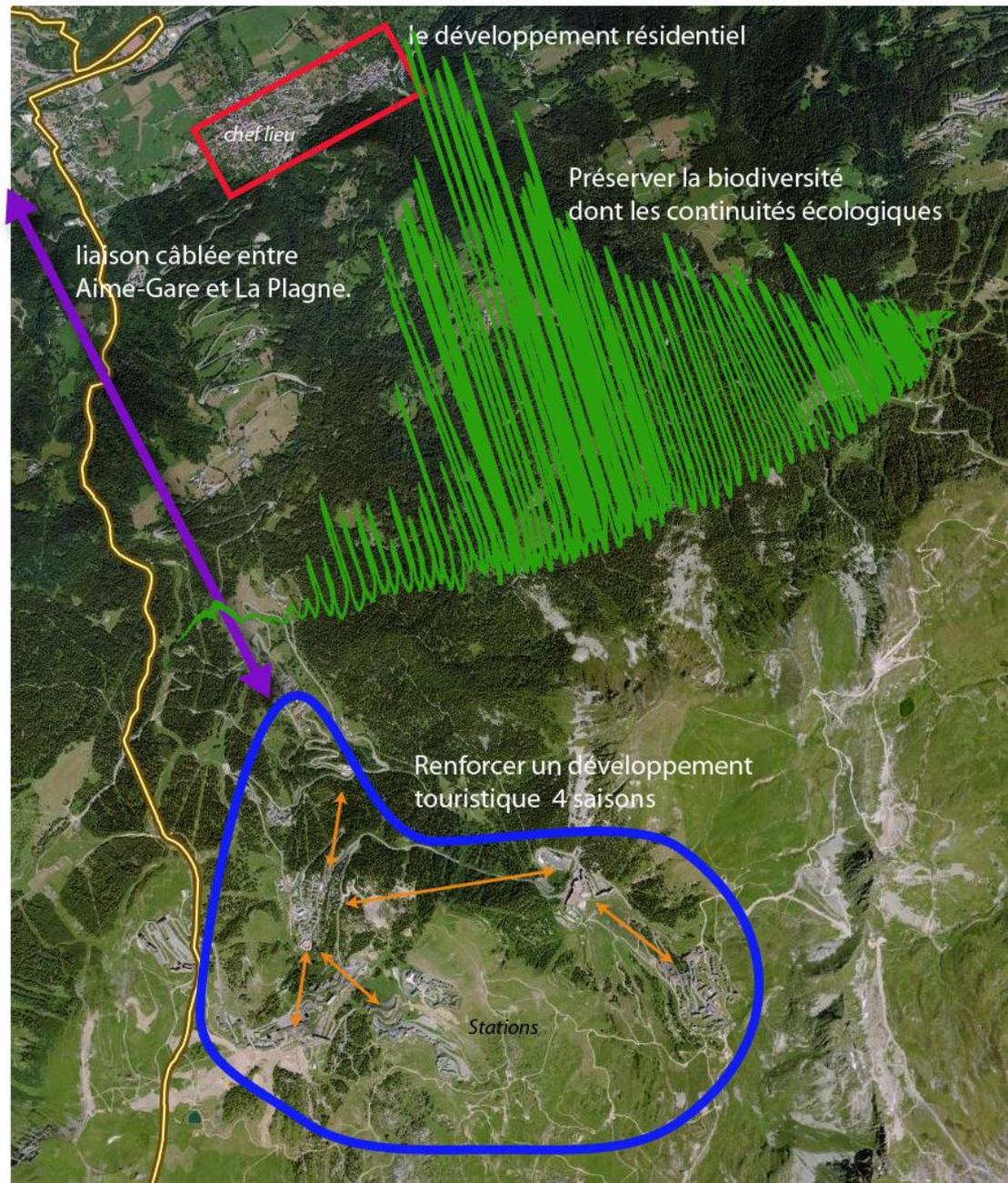
 continuité écologique

 espace agricole et paysager : préservation des prairies et terres agricoles majeures

 coupure d'urbanisation à préserver

Orientation E améliorer la mobilité

 Dévier la circulation du centre bourg pour apaiser les déplacements et libérer le centre bourg

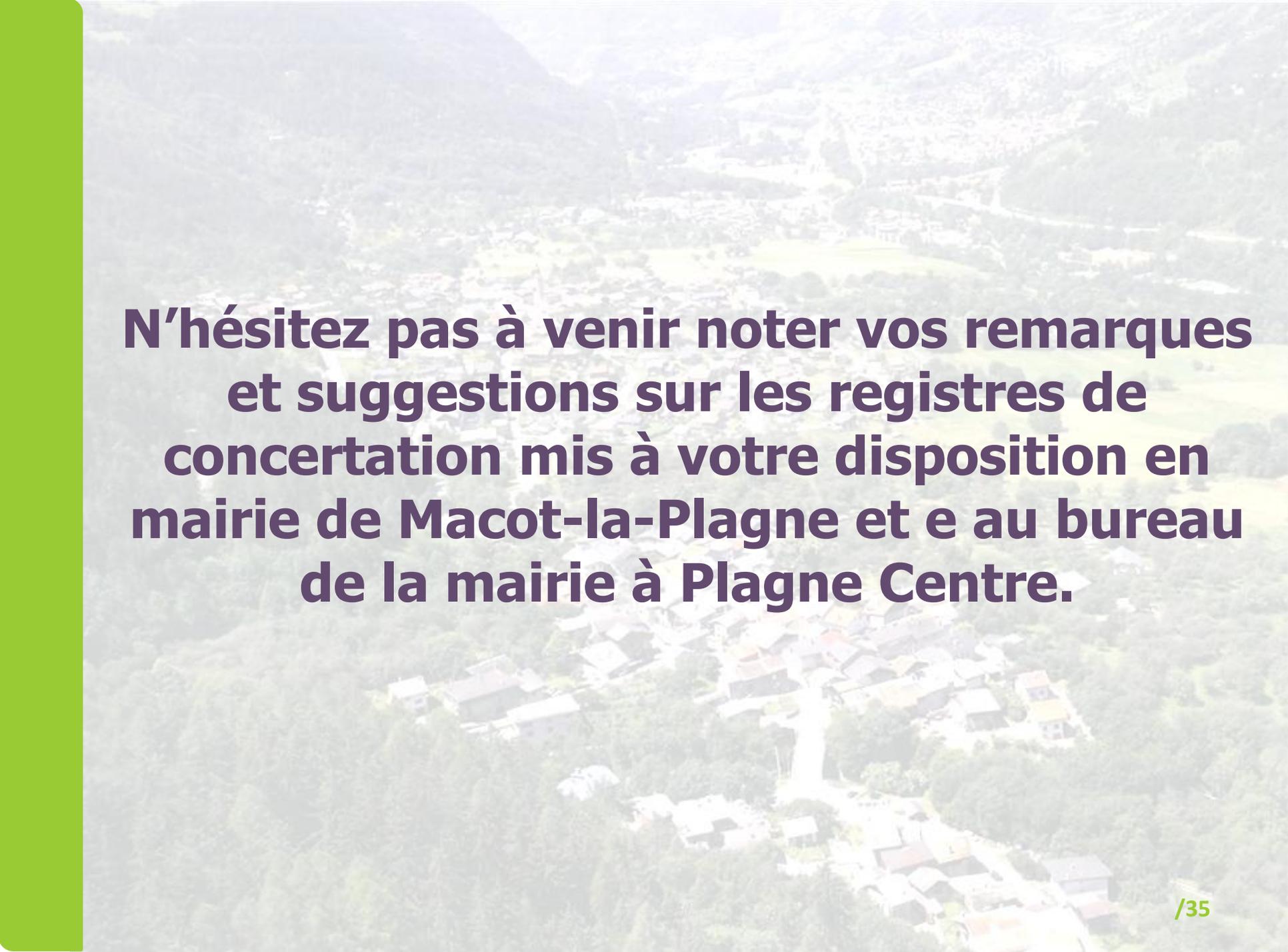


↔ faciliter la connexion entre les stations

LE PLU, DES ÉTAPES IMPORTANTES



CONCERTATION DE LA POPULATION

An aerial photograph of a village nestled in a valley, surrounded by dense green forests and rolling hills. The village features numerous houses with dark roofs and a prominent white tower or church spire. The background shows more hills and a larger town or village in the distance. The overall scene is bright and clear.

**N'hésitez pas à venir noter vos remarques
et suggestions sur les registres de
concertation mis à votre disposition en
mairie de Macot-la-Plagne et e au bureau
de la mairie à Plagne Centre.**